

Médias - Culture

Trois anciens cadres d'Ubisoft seront jugés pour harcèlement moral et sexuel

Trois ans après les premières accusations, le parquet de Bobigny a retenu des griefs notamment contre l'ex-numéro 2 de l'éditeur français et son ancien bras droit. Une audience est prévue début février pour fixer la date du procès.



Alexandra Pichard

Publié : 24/01/2024 à 16:02 - Mis à jour : 24/01/2024 à 16:05

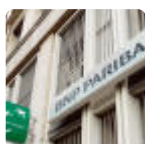


KEVORK DJANSEZIAN / Getty Images via AFP

L'affaire avait fait grand bruit dans le monde du jeu vidéo. En 2020, la presse s'était fait l'écho d'une vague d'accusations de violences sexuelles chez Ubisoft, fleuron tricolore du secteur. Après de longs mois d'enquête, vient l'heure de la justice : selon nos informations, trois cadres du groupe vont être jugés pour des faits de harcèlement sexuel et harcèlement moral contre des collaborateurs du pôle « Édito », service phare du siège à Montreuil. À l'issue d'une investigation menée par la police judiciaire, le parquet de Bobigny a notamment retenu des charges contre Serge Hascoët, ancien numéro deux de l'entreprise, grand patron de la création pendant plus de 20 ans, et son ancien bras droit Tommy François, charismatique chef de l'animation. Tous deux se sont vus contraints de démissionner en 2020, après la publication des enquêtes de [Libération](#) et [Numerama](#) faisant état d'une « *culture toxique* » insufflée par un boy's club à la tête du service. Début février, une audience devant le tribunal correctionnel de Bobigny doit permettre de fixer la date du procès.

Les deux ex-d'Ubisoft sont soupçonnés d'avoir « *fait régner au sein des équipes une ambiance encourageant les propos et comportements dégradants et humiliants* », notamment à caractère sexuel. Les faits les plus marquants retenus par le parquet visent Tommy François, ancien vice-président du pôle « Édito ». Il aurait usé de son « *aura* » et de sa position hiérarchique dans la société pour avoir des comportements malsains et inciter ses subordonnés à agir de même. Outre de violentes colères, il lui est fait grief de « *propos crus de nature sexuelle* », de questions intrusives comme « *tu sucés qui en ce moment ?* », de commentaires sur le physique des femmes, de regards appuyés, de surnoms tels que « *morue* », « *laideron* », « *bombasse* » voire d'insultes.

À LIRE AUSSI



« Tu n'es rien », « Cotorep »... BNP Paribas accusée de maltraiter des salariés handicapés ou malades

Parmi les autres éléments retenus, on trouve le fait de siffler une collègue, faire tomber des stylos avant de demander « *à des femmes de les ramasser en précisant qu'il était nu sous son kilt* », ordonner à une collaboratrice en jupe de faire le poirier dans l'open space, lancer des films pornographiques sur les ordinateurs, barbouiller de feutre le visage d'une salariée, pratiquer régulièrement le « *chat bite* » ou « *jouer* » à embrasser des collègues sur la bouche par surprise. Une scène, particulièrement remarquée dans les enquêtes de presse de l'époque, lui vaut aussi renvoyé devant le tribunal pour une tentative d'atteinte sexuelle : il est soupçonné d'avoir, lors d'une soirée de Noël d'Ubisoft, essayé d'embrasser de force une collaboratrice « *alors qu'elle était maintenue par des tiers* » et après lui avoir déclaré « *j'ai envie de t'embrasser* ».

« Salut les gros nazes »

Selon les faits retenus par le parquet de Bobigny, son supérieur, Serge Hascoët, ex-numéro 2 du groupe, l'aurait couvert, en le maintenant aux fonctions de vice-président du

pôle « Édito » et en les protégeant vis-à-vis des RH et de la direction. Lui-même va comparaître pour du harcèlement moral et sexuel à l'encontre de différentes collaboratrices, notamment des paroles crues, voire des gestes comme le « *shocker* » - une position des doigts qui mime un acte sexuel. Il aurait aussi questionné une collaboratrice sur sa connaissance de l'ocytocine, aussi appelée l'« hormone du plaisir », avant de lui dire qu'elle n'était pas assez libérée sexuellement. L'ex-gourou créatif est par ailleurs soupçonné de « *brimades et humiliations en public des collaborateurs* », notamment à cause des origines et de la religion musulmane d'une salariée, à qui il aurait mis des images de cochons en guise de fond d'écran. L'ancien employé historique d'Ubisoft aurait aussi attribué des tâches strictement personnelles à ses assistantes, comme emmener sa fille chez le dentiste, organiser l'enterrement de sa mère ou préparer ses voyages.

Un troisième manager va être entendu devant le tribunal correctionnel de Bobigny, pour des faits de harcèlement moral uniquement. Le parquet retient contre lui des cris, des colères ou des brimades, comme ce mail lunaire adressé à toute l'équipe : « *Salut les gros nazes. À ce stade votre manque global de compétence et votre improductivité latente me laissent coi.* » Il lui est aussi reproché d'avoir menacé une collaboratrice de la tuer ou d'avoir approché un briquet de la barbe d'un collègue.

« **Changement structurel** »

Début octobre, les trois hommes avaient été placés en garde à vue. Si Me Maude Beckers, l'avocate des plaignants, remarque une enquête « *très sérieuse* » de la PJ, elle regrette que la procédure n'aboutisse pas à la mise en cause de la direction d'Ubisoft. La plainte à l'origine de la procédure, déposée par le syndicat Solidaires Informatique aux côtés de deux victimes, visait aussi le groupe, son PDG Yves Guillemot et des membres des ressources humaines, accusés de « *harcèlement sexuel institutionnel* ». « *On voulait faire reconnaître la responsabilité des cadres à titre individuel, mais aussi de l'entreprise en tant que personne morale, de son président et de sa DRH, pour avoir couvert les faits commis*, explique Me Maude Beckers à l'Informé. *Mais le parquet a fait totalement abstraction du côté systémique du harcèlement.* » « *La société Ubisoft acceptait que ces personnalités phares de l'entreprise adoptent des comportements graves et délictueux, et ce afin de les conserver au bénéfice de l'entreprise* », accusait ainsi la plainte, en rappelant que les différentes enquêtes de presse ont mis en exergue l'« *inertie* » des ressources humaines.

À LIRE AUSSI



Racisme, harcèlement... des témoignages accablants chez Volkswagen France

« *Ces articles ont montré que la société pouvait excuser ces comportements pour être davantage rentable* », explique Marc Rutschle, syndicaliste de Solidaires Informatique. Quelques mois après le scandale, la DRH, Cécile Cornet, avait dû démissionner. Yves Guillemot, le patron et fondateur du groupe avait promis un « *changement structurel* ».

« Les situations que certaines et certains d'entre vous ont vécues ou dont vous avez été témoins sont inacceptables », avait-il écrit à ses employés. Contactée par l'Informé, Ubisoft ne souhaite pas commenter une procédure judiciaire où ne sont parties ni la société, ni son dirigeant. Serge Hascoët et son avocat, Me Jean-Guillaume Le Mintier, ne souhaitent pas non plus s'exprimer à ce stade. Tommy François et son conseil n'avaient pas répondu à nos sollicitations au moment de la publication de cet article.

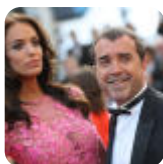
À LIRE AUSSI



Discrimination, harcèlement... derrière la com', la face sombre de Publicis

Harcèlement

A LA UNE



Pourquoi Arnaud Lagardère reste très endetté malgré sa grande braderie



Air France attaquée aux prud'hommes par 4 000 stewards et hôtesses de l'air



Orange cherche un repreneur pour sa néobanque Anytime



Réorganisation du nucléaire d'EDF : le calendrier se précise

DANS LA MÊME RUBRIQUE



Coupe d'Afrique des Nations : beIN Sports fait bloquer 56 sites pirates



Trésorerie, immobilier, subventions... les bons comptes de l'école Stanislas



Bataille judiciaire autour des lumières du château Miraval de Brad Pitt



De TPMP au tribunal de Béthune, la double vie de Bryan Rouzé, victime de la « maison de l'horreur »



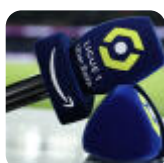
La taxe de Snapchat, le déménagement de l'Arcom, l'investissement de Radio France... les télex de l'Informé



Pierre Ménès fait condamner EA Sports qui l'avait viré du jeu FIFA



Prisma, CMI, Reworld... l'impuissance des éditeurs de magazines face aux « parodies » de Truskolaski. Partie 2



L'Équipe joue gros avec Amazon sur l'appel d'offres de la Ligue 1



L'accord de paix secret entre Canal+ et le cinéma français

[VOIR TOUT](#)



[Mentions légales](#)

[Charte du Titre](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Gestion des cookies](#)

[Conditions générales](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[Contactez-nous](#)